

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 15 septembre 2015

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 19h45 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN
A. ETCHEBERRY - E. IMOBERSTEG (adjoints) - E. DECOUZ
E. BARTHES B. CHAUVET - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE
B. MILCAMP - A. BOUSSER - P. CHARRON - JP. LAURENSON
M. KUNG - R. SUSS L. BERONJA - M. CERAMI

Absents excusés : S. RALL (procuration à A. CHARILLON) - L. ANSELLEM (procuration à M. COIN), adjointes - B. GUERQUIN (procuration à C. MARTIN) - V. GOUTEUX - D. POURCHER - F. ROGARD
F. GUITTON (procuration à B. FRAMMERY) - L. GAULIARD (procuration à B. CHAUVET) - C. PABON (procuration à R. SUSS)

1. PRESENTATION DE L'ETUDE DU CENTRE BOURG PAR M. FONTAINE

Mme la Maire rappelle au Conseil qu'une étude a été demandée au cabinet d'architectes FONTAINE afin d'améliorer l'attractivité du cœur de village. Les orientations données au cabinet étaient :

- une vie commerçante plus active ;*
- amélioration de l'aménagement de l'espace : meilleur relation entre le centre commerçant et la Mairie ;*
- plus de sécurité pour les piétons avec une meilleure circulation ;*
- mieux relier le cœur de village avec les autres quartiers de Préveessin et notamment l'école de la Bretonnière et le parc du château.*

Olivier FONTAINE présente l'étude du cœur de village avec pour objectifs principaux la sécurisation des modes doux et une bonne liaison entre les commerces et l'ensemble des équipements de la Commune.

Il précise le périmètre concerné, l'organisation des espaces (instauration d'une halle couverte, revalorisation de la place centrale, zone piétonne, espaces petite enfance et adolescence, parkings) et les projets concrets afin d'atteindre les objectifs fixés.

O. FONTAINE répond ensuite aux questions des membres du Conseil, notamment concernant les solutions pour faciliter la circulation des voitures ; il explique qu'une étude des flux de circulation est en cours.

E. BARTHES propose l'idée de construire une maison de quartier sur le terrain derrière le cimetière.

JC. CHARLIER ajoute que le cabinet FONTAINE a également programmé les phases de financement du projet. La prochaine étape est une rencontre et des échanges avec les habitants de ce quartier. Une réunion sur la densification douce maîtrisée avec la DTT et la CAUE a également été programmée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ajout d'un point divers concernant la convention Unireso avec les TPG, demandé par L. BERONJA, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 07/07/2015
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
 - CCAS
 - Commission Urbanisme du 29/07/2015
 - Commission Communication – Démocratie Participative du 27/08/2015
 - Commission Personnel du 08/09/2015
 - CCPG
- INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
- MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- SIVOM : CREATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE
- CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF POUR L'ALIMENTATION BASSE TENSION C5 D'UNE ARMOIRE SUR LE PARKING MAIRIE
- PERSONNEL COMMUNAL :
 - A. RENOUVELLEMENT CONVENTION STAGIAIRE SERVICE SOCIAL / MFR PAYS DE SEYSSEL
 - B. GRATIFICATION POUR LES STAGIAIRES
 - C. MISE EN PLACE INDEMNITE DEGRESSIVE HAUSSE CSG
 - D. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
 - 1. CRÉATION POSTE AGENT CHARGÉ D'ACCUEIL (MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE)
 - 2. CRÉATION POSTES INTERVENANTS EXTÉRIEURS
 - 3. AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT D'ENTRETIEN
 - E. EMPLOIS D'AVENIR
- CONVENTION ECLAT ENCADREMENT ENFANTS CLIS DURANT LES TAP
- EVEIL MUSICAL - AVENANT N° 1 AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX
- MARCHÉ DE NOËL - TARIFS DES EMPLACEMENTS
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS :
 - Remerciements pour subvention : Restos du cœur
 - Planning élections régionales

JP. LAURENSON remarque que dans les convocations envoyées aux membres du Conseil, la présentation d'Olivier FONTAINE était incluse dans l'ordre du jour. Mme la Maire précise que la convocation affichée à l'attention du public ne faisait pas apparaître cette présentation, celle-ci étant à huis-clos et réservée en effet aux membres du Conseil.

3. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée A. BOUSSER.

4. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 07/07/2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN informe des points abordés lors de la réunion du CCAS du 16/07/2015 :

- 2 aides financières ont été attribuées ;
- jardins familiaux : 2 fuites d'eau ont été réparées ;
- plan canicule : il a été actif pendant 3 semaines durant l'été ;
- goûter-loto : il aura lieu pendant la semaine bleue, le 15/10/2015 ;

- le repas de Noël ne pourra pas se faire au mois de décembre, la salle Gaston Laverrière étant occupée par les élections régionales. Il aura ainsi lieu en janvier 2016 et s'appellera « repas des aînés ». En revanche, les colis de Noël, pour les aînés ne participant pas au repas, seront distribués en décembre lors d'un goûter ;
- la sortie des aînés d'une journée aura lieu en septembre 2016.

b. Commission Urbanisme du 29/07/2015 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER présente les différents points étudiés par la Commission :

- 7 déclarations préalables ont été délivrées ;
- 11 permis de construire ont reçu un avis favorable, dont l'extension de l'hôtel situé dans la zone de Magny, pour 79 chambres supplémentaires ;
- une demande de permis d'aménager pour une division de parcelle et 3 permis modificatifs ont reçu un avis favorable

JC. CHARLIER informe de la date de la prochaine réunion de la Commission le 23/09/2015.

c. Commission Communication - Démocratie Participative du 27/08/2015 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY expose au Conseil que le point principal de la dernière réunion était la préparation du prochain journal communal.

Le projet a été présenté aux membres de la Commission. Les conseillers municipaux de la minorité ont demandé un délai plus long pour la remise de leur page.

B. FRAMMERY confirme la possibilité de retarder d'une semaine environ la remise de celle-ci afin de leur laisser plus de temps pour la préparer.

d. Commission Personnel du 08/09/2015 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY expose au Conseil que la plupart des points étudiés par la Commission feront l'objet de délibération lors de la présente séance.

La Commission a également abordé les points suivants :

- la bibliothèque : B. FRAMMERY a rencontré l'association de lecture en juillet. En concertation avec l'association, la Commune pourrait reprendre la gestion de la Bibliothèque en régie directe. Les membres de l'association ont bien accueilli cette proposition ;
- les recrutements en cours : plusieurs personnes ont été rencontrées pour les postes vacants au secrétariat général et d'agent d'accueil ;
- l'un des agents en contrat d'avenir aux services techniques ayant démissionné, un recrutement a été lancé afin de le remplacer.

e. Commission Scolaire (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY explique au Conseil que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée, avec des effectifs stables dans les 3 écoles. Elle précise que de nouvelles inscriptions ont été faites jusqu'au jour de la rentrée, notamment sur l'école de la Bretonnière.

Elle ajoute que le service de la cantine scolaire a dû faire face à un retard dans l'ouverture de la cuisine centrale, qui ne pourra fournir toutes les écoles qu'après les vacances de la Toussaint.

Elle précise que quelques difficultés ont été rencontrées dans l'encadrement des enfants de la CLIS sur les temps périscolaire et de cantine. Une réunion est planifiée afin de trouver des solutions permettant de les accueillir dans les meilleures conditions.

f. Commission Finances (M. COIN)

M. COIN expose au Conseil que la Commission Finances ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal. La prochaine réunion aura lieu au mois d'octobre.

g. CCPG (Mme la Maire)

Mme la Maire explique au Conseil que suite à l'adoption de la loi Notre par le Parlement, les compétences Economie et Tourisme devront être transférés aux Intercommunalité. JC. CHARLIER précise que dans ce cadre, il conviendra d'abord de définir précisément les zones d'activités et commerciales concernées. La fiscalité sera revue et répartie en conséquence.

Sur le plan du tourisme, le Pays de Gex s'oriente vers un office du tourisme intercommunal avec des antennes relais dans certaines Communes.

6. INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame la Maire expose au Conseil que par courrier du 21 juillet 2015, Mme Dominique THIERRY lui a fait part de sa démission de son poste de Conseillère municipale.

Elle précise que la démission d'un Conseiller municipal ayant pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller municipal au suivant de la liste, il conviendra d'installer M. Patrick CHARRON, de la liste « Un nouvel élan pour Prévessin-Moëns », dans ses nouvelles fonctions.

7. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. COIN, adjoint délégué à l'administration générale, expose au Conseil que suite aux changements intervenus dans la composition du Conseil municipal et à la demande de certains conseillers municipaux de modifier leur participation aux commissions municipales, il propose de modifier la composition des Commissions ainsi qu'il suit :

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE (9 membres)		
COIN Maurice	<i>Adjoint</i>	ALAMICHEL Delphine
CHARLIER Jean-Claude	<i>Adjoint</i>	DE MALEZIEUX Emmanuelle
MARTIN Christine	<i>Adjointe</i>	CERAMI Mario
ETCHEBERRY Aude	<i>Adjointe</i>	SUSS Rémy
RALL Séverine	<i>Adjointe</i>	

PERSONNEL (9 membres)		
FRAMMERY Bertrand	<i>Adjoint</i>	GUERQUIN Brigitte
COIN Maurice	<i>Adjoint</i>	MILCAMPS Bertrand
ETCHEBERRY Aude	<i>Adjointe</i>	GUITTON François
BARTHES Emmanuel		KUNG Mady
GAULIARD Lionel		SUSS Rémy

URBANISME - CŒUR DE VILLAGE (10 membres)		
CHARLIER Jean-Claude	<i>Adjoint</i>	DE MALEZIEUX Emmanuelle
FRAMMERY Bertrand	<i>Adjoint</i>	ROGARD Francis
RALL Séverine	<i>Adjointe</i>	PABON Carole
IMBERSTEG Eric	<i>Adjoint</i>	SUSS Rémy
CHAUVET Bernard		

TRAVAUX VOIRIE - DEPLACEMENTS - SECURITE (9 10 membres)		
IMBERSTEG Eric	<i>Adjoint</i>	GAULIARD Lionel
FRAMMERY Bertrand	<i>Adjoint</i>	DECOUZ Elisabeth
RALL Séverine	<i>Adjointe</i>	GOUTEUX Valérie
BOUDRY Jean-Luc		LAURENSON Jean-Paul
DE MALEZIEUX Emmanuelle		PABON Carole

TRAVAUX BATIMENTS - PATRIMOINE - DEVELOPPEMENT DURABLE (9 10 membres)		
RALL Séverine	<i>Adjointe</i>	GAULIARD Lionel
IMBERSTEG Eric	<i>Adjoint</i>	GUERQUIN Brigitte
BOUDRY Jean-Luc		VANESSE Emmanuelle
CHARRON Patrick		LAURENSON Jean-Paul
CHAUVET Bernard		PABON Carole
DE MALEZIEUX Emmanuelle		

SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - CMJ (10⁹ membres)		
ETCHEBERRY Aude	Adjointe	BOUSSER Agathe
COIN Maurice	Adjoint	CHARRON Patrick
IMBERSTEG Eric	Adjoint	VANESSE Emmanuelle
ANSELLEM Laure	Adjointe	BERONJA Laurence
POURCHER Denis		PABON Carole

VIE CULTURELLE - JEUNESSE (10 membres)		
ANSELLEM Laure	Adjointe	GOUTEUX Valérie
COIN Maurice	Adjoint	GUERQUIN Brigitte
ETCHEBERRY Aude	Adjointe	MILCAMPS Bertrand
BARTHES Emmanuel		BERONJA Laurence
BOUDRY Jean-Luc		PABON Carole

ECONOMIE LOCALE - INTERCOMMUNALITE (9 membres)		
CHARLIER Jean-Claude	Adjoint	GRANDPRE Walter
ALAMICHEL Delphine		ROGARD Francis
CHARRON Patrick		CERAMI Mario
CHAUVET Bernard		SUSS Rémy
GOUTEUX Valérie		

ASSOCIATIONS - SPORT (9 membres)		
FRAMMERY Bertrand	Adjoint	GAULIARD Lionel
ANSELLEM Laure	Adjointe	POURCHER Denis
BARTHES Emmanuel		VANESSE Emmanuel
CHARRON Patrick		CERAMI Mario
MILCAMPS Bertrand		PABON Carole

COMMUNICATION - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (9 membres)		
FRAMMERY Bertrand	Adjoint	GUITTON François
COIN Maurice	Adjoint	GRANDPRE Walter
MARTIN Christine	Adjointe	BERONJA Laurence
ETCHEBERRY Aude	Adjointe	PABON Carole
ALAMICHEL Delphine		

SANTE - SOLIDARITE (9 membres)		
MARTIN Christine	Adjointe	DECOUZ Elisabeth
FRAMMERY Bertrand	Adjoint	GUERQUIN Brigitte
COIN Maurice	Adjoint	BERONJA Laurence
BOUSSER Agathe		KUNG Mady

Délibération : le Conseil municipal élit par 26 voix :

- **M. François GUITTON : Commissions Personnel et Communication - Démocratie participative ;**
- **M. Lionel GAULIARD : Commissions Personnel, Travaux Voirie - Déplacements - Sécurité, Travaux Bâtiments - Patrimoine - Développement durable et Associations - Sports ;**
- **M. Patrick CHARRON : Commissions Travaux Bâtiments - Patrimoine - Développement durable, Scolaire - Périscolaire - CMJ, Associations - Sports et Economie locale - Intercommunalité ;**
- **Mme Emmanuelle DE MALEZIEUX : Commission Finances - Administration générale ;**
- **Mme Agathe BOUSSER : Commission Scolaire - Périscolaire - CMJ ;**
- **M. Bertrand MILCAMPS : Commission Vie culturelle - Jeunesse.**

8. SIVOM : CREATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE

M. COIN rappelle au Conseil que les Communes d'Ornex et de Ferney-Voltaire ont entamé depuis plusieurs années une réflexion tendant à la construction d'une nouvelle gendarmerie afin de répondre aux besoins de leurs habitants.

Considérant que la gendarmerie étant active sur la Commune de Prévessin-Moëns, il est

souhaitable que celle-ci prenne la compétence dans le cadre du SIVOM. Ainsi, le comité syndical du SIVOM a procédé, par délibération n° 20152406D44 du 24/06/2015, à la modification de ses statuts afin d'ajouter la compétence : « nouvelle gendarmerie ».

M. COIN précise que le SIVOM assurera l'étude, la construction, l'entretien et la gestion de l'équipement, comme précisé dans la délibération ci-jointe en annexe.

Il ajoute qu'en application de l'article 5211-20 du CGCT, les Conseils municipaux des 3 Communes du SIVOM disposent d'un délai de 3 mois à compter de cette délibération afin de se prononcer sur la modification des statuts du SIVOM telle que proposée.

JP. LAURENSON précise sur le plan financier il serait prudent de signer un protocole entre les différentes communes afin d'avoir des garanties. Mme la Maire confirme qu'un accord sera signé entre les différentes communes.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SIVOM ajoutant la compétence « nouvelle gendarmerie ».

9. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF POUR L'ALIMENTATION BASSE TENSION C5 D'UNE ARMOIRE SUR LE PARKING MAIRIE

E. IMOBERSTEG expose au Conseil qu'afin d'alimenter en courant basse tension C5 une armoire ORANGE au moyen de lignes électriques souterraines sur la parcelle communale cadastrée AK n°4, il y a lieu de signer une convention de servitudes avec ERDF.

Il précise que cette servitude est établie pour une bande de 0.4 mètres de large et deux canalisations souterraines de 2 mètres linéaires.

Au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de 15 € sera versée à la Commune par ERDF.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate Mme la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention à intervenir avec ERDF.

10. PERSONNEL COMMUNAL :

A. RENOUVELLEMENT CONVENTION STAGIAIRE SERVICE SOCIAL / MFR PAYS DE SEYSSEL

B. FRAMMERY rappelle au Conseil sa délibération n° 06-11/2014 du 4 novembre 2014, par laquelle il autorisait la signature d'une convention de partenariat avec la Maison Familiale Rurale du Pays de Seyssel pour l'accueil d'une étudiante en BTS Economie Sociale et Familiale au sein de son service Social, pour un stage de longue durée.

Il explique que dans la continuité de sa politique en faveur de la jeunesse et de la nécessité pour les collectivités d'être exemplaires en la matière, et considérant que la stagiaire donne entière satisfaction, la Commune souhaite renouveler cet engagement pour l'année scolaire 2015-2016.

Il rappelle que ce stage est soumis à l'obligation pour la Commune de verser une gratification mensuelle, dont le montant est fixé réglementairement.

Il propose de signer une nouvelle convention entre la Commune et l'établissement d'enseignement afin d'entériner, entre autres, la durée du stage, les engagements de l'étudiant et de la Collectivité.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention précitée avec la MFR du Pays de Seyssel.

B. GRATIFICATION POUR LES STAGIAIRES

B. FRAMMERY expose au Conseil que des étudiants de l'enseignement supérieur (à raison en moyenne de 2 à 3 par an) sont accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il précise qu'à partir de 2 mois de stage, la gratification est obligatoire. Son montant minimal est fixé, depuis le 1er septembre 2015 (loi du 10/07/2015 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires), à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit une rémunération mensuelle de l'ordre de 545 € pour un stagiaire à temps plein.

Il ajoute que pour les stages inférieurs à 2 mois, aucune gratification n'a été mise en place à ce jour.

Considérant que les étudiants se voient confier la réalisation de missions d'études, de diagnostic, de participation aux activités des services..., répondant de fait aux besoins de la collectivité, il propose d'instaurer la possibilité d'octroi d'une gratification pour les stages à partir de 4 semaines :

- durée de stage de 4 à 5 semaines : 150 € net,
- durée de stage de 6 à 7 semaines : 300 € net.

Cette gratification forfaitaire facultative ne sera versée que si les missions confiées au stagiaire ont donné satisfaction et qu'aucune absence injustifiée n'a été constatée.

Ces gratifications sont payables à terme échu et n'ont pas le caractère d'un salaire. Elles constituent ainsi une charge de fonctionnement et non une charge de personnel.

A la question de R. SUSS, B. FRAMMERY confirme que la Commune n'encourt aucun risque de voir cette gratification requalifiée en charge de personnel.

L. BERONJA remarque que certaines collectivités abusent du recours à des stagiaires.

B. FRAMMERY précise que la Commune accueille des étudiants en réponse à leur demande, ces derniers ayant l'obligation d'effectuer des stages. Il ajoute qu'ils effectuent des missions temporaires dans le cadre de leurs études et ne sont pas sur des postes pouvant être pourvus par des agents.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le principe d'octroi de gratifications aux stagiaires de l'enseignement supérieur :

- *aux conditions définies par la loi pour les stages d'au moins 2 mois ;*
- *aux conditions précitées pour les stages d'au moins 4 semaines et inférieurs à 8 semaines.*

C. MISE EN PLACE INDEMNITE DEGRESSIVE HAUSSE CSG

B. FRAMMERY rappelle que suite au décret n° 97-215 du 10 mars 1997, le Conseil a instauré, par délibération du 5 février 1998, une indemnité exceptionnelle destinée à compenser la perte de rémunération qui découlait du transfert de la cotisation salariale d'assurance maladie vers la contribution sociale généralisée (CSG).

Il ajoute que le décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 porte abrogation de cette indemnité exceptionnelle et crée une indemnité dégressive.

B. FRAMMERY explique que cette indemnité, non soumise à retenue pour pension, est versée selon une périodicité mensuelle. Son montant mensuel brut est égal à un douzième du montant annuel brut total de l'indemnité exceptionnelle versée au titre de l'année 2014, et est plafonné à 415 € mensuel quel que soit l'indice majoré de l'agent.

Ce montant est réduit jusqu'à extinction, lors de chaque avancement de grade ou d'échelon, à due concurrence du montant résultant de l'augmentation du traitement indiciaire brut de l'agent, uniquement lorsque l'indice majoré détenu par l'agent est égal ou supérieur à 400.

Les fonctionnaires concernés dont le traitement est aujourd'hui inférieur à l'indice majoré de 400 seront impactés dès qu'ils atteindront cet indice.

B. FRAMMERY précise que 10 agents sont concernés dans la collectivité.

Compte tenu de ces éléments, il propose donc d'abroger la délibération du 5 février 1998 instituant l'indemnité exceptionnelle en faveur des fonctionnaires concernés de la collectivité, et d'instaurer l'indemnité dégressive selon les modalités prévues par le décret.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *abroge la délibération du 5 février 1998 instituant l'indemnité exceptionnelle en faveur des fonctionnaires concernés ;*
- *décide d'instaurer l'indemnité dégressive selon les modalités prévues par le décret n° 2015-492 du 29 avril 2015.*

D. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

B. FRAMMERY expose au Conseil qu'il y a lieu de réorganiser certains services et propose les modifications suivantes :

1. Création poste agent chargé d'accueil (mairie et bibliothèque)

B. FRAMMERY rappelle au Conseil qu'un poste d'emploi d'avenir chargé de l'accueil de la mairie et de la bibliothèque a été créé par délibération n° 14/03-2015 du 3 mars 2015.

Il explique qu'après 6 mois d'appel à candidatures, seules deux candidates ont été reçues en entretien avec cependant un niveau trop éloigné des attentes minimales requises pour occuper ces postes.

Le bon fonctionnement de l'Accueil de la Mairie, mais aussi de la Bibliothèque nécessitant un agent d'accueil polyvalent, il propose de créer un poste d'adjoint administratif permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015.

2. Création postes intervenants extérieurs.

B. FRAMMERY rappelle au Conseil que le tableau des emplois de la collectivité compte actuellement 6 intervenants extérieurs :

- 1 intervenant Français Langues Etrangères, à raison de 2 h minimum par semaine,
- 5 intervenants Activité sportive, pédagogique ou artistique, à raison d'1h30 minimum par semaine.

Il explique qu'afin de prendre en compte les évolutions de la rentrée scolaire 2015/2016, il convient de créer :

- 1 poste supplémentaire d'intervenant Français Langues Etrangères : une des deux intervenantes ne figurait pas au tableau des emplois car elle avait un statut d'indépendante, ce qui ne sera plus le cas pour cette rentrée ; cette création est donc neutre financièrement pour la collectivité ;
- 1 poste supplémentaire d'intervenant « Activité sportive, pédagogique ou artistique » : il s'agit de postes occupés principalement par les enseignants des écoles de la commune qui proposent, en dehors de leur temps de travail, d'animer des activités durant les TAP (yoga, boxe française, expression corporelle...). Le nombre d'enseignants intéressés augmente chaque année, ce qui est un point très positif.

Il précise que ces emplois sont rémunérés, à terme échu, sur la base du taux de l'heure d'enseignement des professeurs des écoles (soit 24,28 €, montant actuel en vigueur).

3. Augmentation temps de travail agent d'entretien

B. FRAMMERY expose au Conseil que face à une augmentation des surfaces de locaux à nettoyer, à une utilisation plus accrue des salles dans les écoles notamment et aux difficultés de recrutement sur les postes d'agent d'entretien, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent d'entretien actuellement à

26h30 / semaine et de le faire évoluer vers un poste à temps complet (35h / semaine).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions précitées et modifie dans ce sens le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2015.

E. EMPLOIS D'AVENIR

B. FRAMMERY rappelle au Conseil ses délibérations n° 17/05-2014 du 13/05/2014 n° 14/03-2015 du 03/03/2015, et n° 04/05-2015 du 05/05/2015, par lesquelles il créait 3 postes d'emplois d'avenir pour les services administratifs et techniques.

Il explique au Conseil que ces délibérations n'apportant pas de précision quant à la rémunération des agents recrutés sous cette forme de contrat, cette dernière a été fixée à l'indice majoré du 1^{er} échelon de la grille indiciaire de l'échelle 3 soit IM 321 au 1^{er} janvier 2015.

Considérant que les collectivités ne disposent pas du droit d'affecter des primes à ces agents (prime de fin d'année notamment), et considérant qu'ils occupent des postes d'une importance égale à ceux de leurs collègues, il propose d'augmenter leur rémunération de 10 % (soit une augmentation de l'ordre de 148.60 € brut/mois), à partir du 6^{ème} mois de présence dans la collectivité.

A la question de R. SUSS, B. FRAMMERY répond que cette prime ne peut être versée sous la forme d'une gratification et doit obligatoirement être intégrée à la rémunération des agents.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'augmenter la rémunération des agents en emploi d'avenir de 10 % à partir du 6^{ème} mois de présence dans la collectivité.

11. CONVENTION ECLAT ENCADREMENT ENFANTS CLIS DURANT LES TAP

A. ETCHEBERRY rappelle au Conseil que depuis 2012 le dispositif de la CLIS de l'école des Grands Chênes accueille des enfants souffrant de troubles du développement. Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre l'Education Nationale, la CCPG, le SESSAD du Bugey et la Commune.

Elle explique que durant les TAP, et afin d'accueillir, dans les meilleures conditions les enfants de la CLIS, la Commune engage un partenariat avec l'Association ECLAT, qui propose l'encadrement d'ateliers thématiques avec un encadrant spécialisé. Cette « mise à disposition », à raison de 3h / semaine scolarisée, ne fait pas l'objet de rémunération, celle-ci étant incluse dans la subvention de fonctionnement perçue par l'Association, au titre de sa convention de partenariat avec la CCPG.

La Commune prend quant à elle en charge le 2nd encadrant et le matériel nécessaire aux activités.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention à intervenir entre la Commune et l'association ECLAT annexée à la présente délibération.

12. EVEIL MUSICAL - AVENANT N° 1 AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX

Madame la Maire rappelle au Conseil sa délibération du 4 septembre 2012, par laquelle il autorisait la signature une convention avec les CMR pour l'animation d'ateliers d'éveil musical pour les enfants de la commune, à raison de 2h / semaine scolarisée.

Elle explique que suite à différentes actions menées dans les écoles en 2015, visant au développement de la pratique musicale en la rendant accessible à tous, le nombre de familles intéressées par ces ateliers a augmenté.

Elle propose, à compter du 20 septembre 2015, de mettre en place un 3^{ème} atelier d'éveil musical, le jeudi de 16h45 à 17h30, et de faire évoluer de 2 à 3 le nombre d'heures hebdomadaires d'intervention des CMR.

Elle précise que le coût annuel de ces 3 heures d'éveil musical sera de l'ordre de 5 350 € (+ 1 790 € par rapport à 2014/2015).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve l'avenant n° 1 avec les CMR, intégrant l'augmentation à 3 du nombre d'heures d'intervention pour l'éveil musical ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer l'avenant précité entre la Commune et les CMR.*

13. MARCHÉ DE NOËL - TARIFS DES EMPLACEMENTS

Madame la Maire rappelle au Conseil que tous les ans la Commune de Prévessin-Moëns organise son Marché de Noël.

Elle explique que pour l'édition 2015, la municipalité propose pour la première fois de créer une atmosphère de Noël au cœur du village en installant des chalets en bois sur le parvis de la Mairie, du vendredi 27/11 après-midi au dimanche 29/11 au soir. De multiples produits et saveurs de Noël seront proposés par des artisans et/ou associations.

Elle propose de fixer les tarifs forfaitaires des emplacements pour les chalets ainsi qu'il suit :

- pour les associations de la commune de Prévessin-Moëns : gratuit,
- pour les exposants :
 - 2 jours ½ : 80 €
 - 2 jours : 50 €
 - 1 jour : 40 €

Ces tarifs s'appliqueront à compter de l'édition 2015 du marché de Noël.

Mme la Maire précise que cette année des économies sur le budget global du marché de Noël ont pu être effectuées, tout en proposant des animations novatrices et de qualité.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal fixe les tarifs forfaitaires des emplacements pour les chalets du marché de Noël tels que précisé ci-dessus.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire rend compte des décisions prises en vertu de ses délégations :

- Décision du 31/07/2015 : Défense intérêts commune contre requête SAS TOITURES MONTILIENNES (marché travaux nouvelle école)
- Décision du 06/08/2015 : Institution régie de recettes "billetterie culture, sport et jeunesse"
- Décision du 21/08/2015 : Contrat de prêt pour la nouvelle école d'un montant de 5 000 000 € pour une durée de 20 ans et 7 mois
- Décision du 21/08/2015 : Avenant n° 1 à la régie de recettes "billetterie culture, sport et jeunesse"
- Décision du 01/09/2015 : Tarifs cars pour l'art jeunesse, fixé à 8 € et cars pour l'art et adultes fixé à 20 €
- Contrat du 21/08/2015 avec LSINFORMATIQUE : animation atelier informatique dans le cadre des TAP 2015/2016 pour un montant de 60 € TTC la séance d'1h30
- Contrat du 21/08/2015 avec L'ATELIER AMBULANT : animation atelier théâtre dans le cadre des TAP 2015/2016 pour un montant de 47,50 € TTC la séance d'1h30

DIVERS

- Remerciements pour subvention : Madame la Maire fait part des remerciements de l'association des Restos du cœur pour la subvention versée par la Commune.

- Planning élections régionales : M. COIN rappelle les dates des élections régionales les 6 et 13 décembre 2015, ainsi que la nécessité d'une participation de tous les membres du Conseil municipal. L. BERONJA propose de demander également aux habitants de participer à la tenue des bureaux de vote.
- Convention Unireso : L. BERONJA rappelle que les années précédentes, une convention avec les TPG prévoyait une réduction de 100 CHF, prise en charge pour tout nouvel abonnement à parts égales entre les TPG et la Commune, et pour les renouvellements d'abonnement à 100 % par la Commune. Elle demande si cette convention sera reconduite cette année. Mme la Maire explique que les TPG n'ont pas renouvelé ces offres promotionnelles sous cette forme. L. BERONJA demande si la Commune ne pourrait pas décider de prendre en charge cette remise afin d'inciter l'utilisation des transports en commun. Mme la Maire répond que cette possibilité est tout à fait envisageable et qu'une réflexion est en cours dans ce sens.
- Accueil de réfugiés : JP. LAURENSEN souhaite savoir si des réfugiés syriens seront accueillis sur la Commune. Mme la Maire répond qu'en effet personne ne peut rester indifférent devant le drame vécu par ces familles et rappelle qu'il appartient en premier lieu aux institutions européennes et à l'Etat d'assurer asile et protection aux victimes de cette guerre.

Elle informe que la Commune sera actrice de la chaîne de solidarité relayée par les organisations et les associations et sera un relais au dispositif mis en place par le Préfet de l'Ain afin de coordonner les initiatives locales.

Mme la Maire ajoute que chaque personne volontaire pour accueillir une famille de réfugiés sera invitée à prendre rendez-vous avec elle.

JP. LAURENSEN propose d'informer les administrés du référent départemental par le biais du panneau d'affichage.

La séance a été levée à 22h15.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : **mardi 22 septembre 2015 à 19h**